

M. Fleming a été nommé ingénieur chargé de faire l'examen de la ligne et faire l'apport sur le coût probable d'un chemin de fer qui reliait le Canada au port d'Halifax.

La foudre a tué dans l'après-midi de dimanche dernier, Mame Sarah Dunn, de Détroit (Michigan) pendant un orage qui a éclaté sur cette ville.

Un peu après au même moment, un coup de tonnerre a frappé la bayonnette du cou d'un soldat qui moutait la garde aux baraquets et a mis l'arme en pièces.

Le Bazar sera ouvert Mardi 6 Octobre et sera continué pendant le reste de la semaine dans le "TEMPERANCE HALL, (ville centrale).

Un sentiment de stupidité est le symptôme précurseur de ce sommeil profond, pendant lequel la figure et les oreilles de l'individu sont livides, l'épiderme chaude, les pieds froids.

Le malade, couché sur le flanc gauche, dort durant deux et trois jours.

Le sommeil commence et finit à l'improvise, sans cauchemar, sans douleur, et ne s'interrompt guère que pendant quatre ou cinq heures, après lesquelles il recommence.

Le malade, couché sur le flanc gauche, dort durant deux et trois jours.

Le sommeil commence et finit à l'improvise, sans cauchemar, sans douleur, et ne s'interrompt guère que pendant quatre ou cinq heures, après lesquelles il recommence.

Le malade, couché sur le flanc gauche, dort durant deux et trois jours.

Le sommeil commence et finit à l'improvise, sans cauchemar, sans douleur, et ne s'interrompt guère que pendant quatre ou cinq heures, après lesquelles il recommence.

Le malade, couché sur le flanc gauche, dort durant deux et trois jours.

Le sommeil commence et finit à l'improvise, sans cauchemar, sans douleur, et ne s'interrompt guère que pendant quatre ou cinq heures, après lesquelles il recommence.

Le malade, couché sur le flanc gauche, dort durant deux et trois jours.

Le sommeil commence et finit à l'improvise, sans cauchemar, sans douleur, et ne s'interrompt guère que pendant quatre ou cinq heures, après lesquelles il recommence.

Le malade, couché sur le flanc gauche, dort durant deux et trois jours.

Le sommeil commence et finit à l'improvise, sans cauchemar, sans douleur, et ne s'interrompt guère que pendant quatre ou cinq heures, après lesquelles il recommence.

Le malade, couché sur le flanc gauche, dort durant deux et trois jours.

Le sommeil commence et finit à l'improvise, sans cauchemar, sans douleur, et ne s'interrompt guère que pendant quatre ou cinq heures, après lesquelles il recommence.

Le malade, couché sur le flanc gauche, dort durant deux et trois jours.

Le sommeil commence et finit à l'improvise, sans cauchemar, sans douleur, et ne s'interrompt guère que pendant quatre ou cinq heures, après lesquelles il recommence.

Le malade, couché sur le flanc gauche, dort durant deux et trois jours.

Le sommeil commence et finit à l'improvise, sans cauchemar, sans douleur, et ne s'interrompt guère que pendant quatre ou cinq heures, après lesquelles il recommence.

Le malade, couché sur le flanc gauche, dort durant deux et trois jours.

Le sommeil commence et finit à l'improvise, sans cauchemar, sans douleur, et ne s'interrompt guère que pendant quatre ou cinq heures, après lesquelles il recommence.

Le malade, couché sur le flanc gauche, dort durant deux et trois jours.

Le sommeil commence et finit à l'improvise, sans cauchemar, sans douleur, et ne s'interrompt guère que pendant quatre ou cinq heures, après lesquelles il recommence.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis de mardi : La Patrie de Paris, du 26 août, publie la double nouvelle suivante, que nous reproduisons sous toutes réserves, bien que nous ayons lieu de croire que la première partie tout au moins est fondée.

On annonce que M. le marquis de Montholon est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Mexico.

M. de Montholon serait remplacé par M. Gaudré Boileau, précédemment consul de France à Québec.

UN GRAND BAZAR, pour le bénéfice de la Société St. Vincent de Paul, (confédération Canadienne) aura lieu durant le mois d'Octobre prochain.

Le BAZAR sera ouvert Mardi 6 Octobre et sera continué pendant le reste de la semaine dans le "TEMPERANCE HALL, (ville centrale).

Toutes personnes désirant aider à ce Bazar sont priées d'envoyer leurs contributions à MADAME E. VARIN, présidente du COMITÉ du dit BAZAR.

Mme. E. VARIN, Présidente. Ottawa 23 Sept. 1863.

L'HOTEL RUSSELL, OTTAWA, H. C.

Le Soussigné, propriétaire de l'Hotel susdit, dit, prend la liberté d'informer ses nombreux amis et le public voyageur qu'il a fait repeindre et remeubler cet établissement.

L'Hotel est prêt pour la réception des visiteurs. JAMES A. GOUIN, propriétaire.

Hotel du Canada Central, RUE SUSSEX, OTTAWA, H. C.

ISAAC BERICHON, PROPRIETAIRE.

Une bonne Cour et des Ecuries sont attachées à cet Etablissement.

J. W. HICKEY, AVOCAT, PROCUREUR, ETC., ETC. OFFICE Vis-a-vis la Poste-Office OTTAWA.

NOUVELLE LIBRAIRIE.

Le soussigné informe les citoyens d'Ottawa et des environs qu'il a ouvert un nouveau magasin de livres dans le magasin anciennement occupé par M. C. W. Bangs, Chapelier, rue Sussex, où l'on trouvera un grand assortiment de livres d'école, Anglais, Français; aussi Papier, Ardoises, Encre, Plumes, Cahiers, Crayons, Ardoises, etc., etc.

Le soussigné espère qu'avec un profit raisonnable mérité le patronage des citoyens d'Ottawa et des environs.

Vous trouverez ainsi à cet établissement, les journaux Français publiés dans le Haut et Bas Canada ainsi que tous les journaux Anglais.

MEUBLES! MEUBLES!!

Le Soussigné résidant dans la Rue Dalhousie a l'honneur d'annoncer à ses compatriotes et au public en général, qu'il a son magasin tous les meubles que l'on désire se procurer, tel que Bureaux, Couchettes, Sofas, tables, chaises, lave-mains etc. etc.

BOIS ET FORETS. DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COUBORNE.

Québec, 24 Juillet 1863. VIS est par les présentes donné qu'une vente de limites pour la coupe du bois (sans les barbes), dans les territoires susmentionnés, et sera faite aux conditions sus-mentionnées, savoir:

Territoire St. Maurice; au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, Trois-Rivières, le 25 d'Octobre prochain.

Territoire Saguenay; à la Grande Baie, le 25 d'Octobre prochain.

Territoire Chaudière et Madoussak; au Bureau de l'Agent des Bois, Rivière du Loup, (Fraserville), le 30 de Septembre prochain.

Territoire de la partie inférieure de St. Laurent; au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, Trois Pistoles, le 2 d'Octobre prochain.

Territoire Ontario; au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, Belleville, le 5 d'Octobre prochain.

Territoire de la partie inférieure de l'Ontario; au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, à Ottawa, le 9 d'Octobre prochain.

Territoire St. François; au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, St. Hyacinthe, le 1er d'Octobre prochain.

Territoire Huron, Supérieur et de la Péninsule du Canada Ouest; au Queen's Hotel, Toronto, le 1er d'Octobre prochain.

Conditions de la Vente. Premièrement. Les limites, suivant leur étendue supposée, plus ou moins, seront offertes en vente, par auvent public, à tel point d'enchères, outre la rente foncière ordinaire, que pourra déterminer le département des Terres de la Couronne.

Les limites seront adjudiquées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente foncière de la première saison devront être payés, dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

Secondement.—Les personnes à qui les limites seront adjudiquées, seront tenues de faire tirer les lignes des limites, à leurs propres frais, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émises par le département des terres de la Couronne.

Troisièmement. Toutes les limites, dont il sera disposé sur la rivière St. Maurice et ses tributaires, seront sujettes à une charge annuelle au profit du Fonds du Chemin de St. Maurice, à raison de quarante piastres par cinquante milles carrés d'étendue; cette charge devant être payée chaque saison préalablement à l'émanation de la licence.

Quatrièmement. Les licences seront émises, en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

Cinquièmement. Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux règles générales, concernant les bois, maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

Pour toute information sur les limites qui doivent être offertes en vente, on pourra s'adresser aux bureaux des Bois de la Couronne dans les localités respectives, le 1er et après le Quinzième jour du mois prochain.

On pourra voir, aussi, au Queen's Hotel, Toronto, le 1er et après la même date, un tracé des limites offertes en vente sur le lac Huron.

WM. McDUGALL, Commissaire.

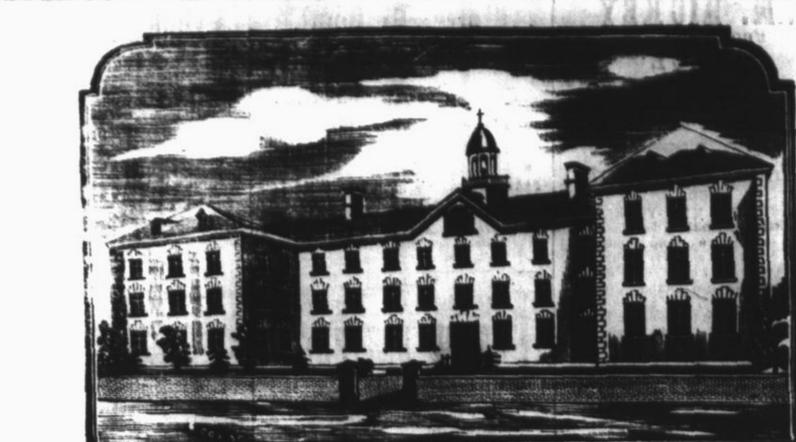
COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC, ET LIGNE REGULIERE ENTRE

Montreal et les Ports de Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption et autres Ports intermédiaires.

Jusqu'à Avis contraire, les Vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit, savoir:

Le Vapeur Europa, Capt. P. E. Cotté, partira du Bassin ordinaire pour Québec tous les lundis, Mercredis et Vendredis soirs, à 7 heures précises, en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan. Les personnes désirant s'embarquer à bord des Vapeurs Océaniques, à Québec, seront certaines de se rendre à temps en prenant leur passage à bord de ce Vapeur, vu qu'un tender devra les transporter aux Vapeurs Océaniques, et cela sans charge extra.

Le Vapeur Columbia, Capt. J. B. Labelle, partira pour Québec tous les Mardis, Jedis et Samedis soirs, à 7 heures précises, en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan.



Le College St. Joseph, Ottawa, H. C.

SOUS LE PATRONAGE DE SA GRANDEUR, Mgr. L'ÉVÊQUE D'OTTAWA.

Cet établissement est situé dans une des parties les plus salubres et les plus pittoresques du Canada. Il a été fondé par sa Grandeur Monseigneur J. E. GUYON, Evêque actuel d'Ottawa dans le but de procurer à la jeunesse du Canada Central l'éducation que l'on puise ordinairement dans les Collèges.

La cité d'Ottawa ayant été élevée depuis à la haute position de capitale du Canada a acquis un degré d'importance qui a porté Sa Grandeur à donner à son institution une plus grande sphère d'utilité, et rien n'a été épargné par Sa Grandeur pour rendre cet établissement égal en tous points aux autres Collèges de la Province.

L'administration du Collège St. Joseph est confiée à la société des Oblats de Marie Immaculée. Les RR. Pères sont assistés dans leur charge par plusieurs autres professeurs ecclésiastiques et laïques.

Les bâtiments sont spacieux, bien aérés et possèdent toutes les qualités désirables pour une maison d'éducation. Attendant est une cour de plusieurs arpents d'étendue et une large salle où les élèves peuvent prendre leur récréation les jours de pluie et de grand froid.

Le programme des études comprend les quatre littératures, Française, Anglaise, Latine et Grecque, les mathématiques, la Rhétorique, les diverses branches de la philosophie, la musique vocale et instrumentale, et tout ce que l'on enseigne ordinairement dans les meilleurs collèges d'éducation.

Un appareil considérable d'instruments de Physique et de Chimie facilite beaucoup, en ajoutant grandement à son intérêt, l'étude de ces deux sciences.

Mais un avantage incontestable qu'a cet établissement sur tous les autres Collèges de la province, c'est la grande facilité qu'ont les Elèves d'apprendre l'Anglais et le Français. Aussi est-on charmé de voir, chaque année à la distribution des prix des Elèves Canadiens remplir des rôles dans les Pièces Anglaises et "vice versa."

Un cours Commercial confié à des professeurs expérimentés et habiles ont aussi offert à ceux des Elèves qui préfèrent ne pas suivre le Cours Classique.

La discipline du Collège ajoute beaucoup à ses autres avantages. Dans tous les départements on tient la main à ce que l'ordre le plus parfait prévaille. On fait une attention particulière à la propreté, aux convenances, à ces traits de caractère par lesquels les Elèves pourront plus tard se concilier le respect et l'estime de la société. Inutile d'ajouter que l'éducation religieuse est un des objets spéciaux de la sollicitude des Professeurs. Néanmoins, les Elèves protestants ne sont pas tenus d'assister aux exercices religieux de la communauté.

OTTAWA, 9 Sept. 1863.

PENSIONNAT Des Jeunes Demeillies tenus par les Religieuses Sœurs Grises du Couvent d'Ottawa.

Les Religieuses Sœurs Grises d'Ottawa s'efforcent de donner aux jeunes personnes que les parents confient à leur sollicitude les vertus et toutes les connaissances convenables à leur sexe. Elles ne négligent rien de ce qui peut contribuer à entretenir ou à améliorer leur santé, à donner l'habitude de l'ordre de la propreté et de la bonne tenue. La position spéciale de la ville d'Ottawa donne la facilité aux élèves de se former à l'étude de la langue anglaise et française.

L'air salubre du lieu, une nourriture saine et abondante, et les soins assidus des maîtresses, donnent aux parents toutes les garanties désirables pour la santé des élèves.

Enseignement. Le cours d'instruction comprend la lecture, l'écriture, la grammaire française et la grammaire anglaise, la géographie en anglais et en français, l'usage des Globes, l'histoire ancienne et l'histoire moderne, la littérature, la mythologie, l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, la tenue des livres, la botanique, la physique, la chimie l'Economie domestique le tricotage, l'ouvrage à l'aiguille en tout genre. On donne des leçons de musique, de dessin, de peinture, mais ces leçons diverses doivent être payées en sus de la pension.

Condition de la Pension. Pension... 72.00 Demi-Pension... 36.00 Quart de Pension... 18.00

Objets nécessaires à l'entretien des pensionnaires... 1.65 Le port de lettres, les soins du médecin, les livres, le papier, les plumes sont à la charge des parents. Aucune déduction n'est faite quand une élève se retire de Pensionnat avant l'expiration du mois commencé.

Trousseau. Les jours ordinaires, les élèves peuvent porter tel habillement qu'elles veulent, mais les Dimanches et les Jedis, elles ont en hiver, une robe de mérino vert foncé, et en été une robe bleue-ouï ou blanche, outre les robes d'uniforme, chacune doit avoir une quantité suffisante de linge, un lit complet, deux serviettes de deux verges de long et trois quarts de large. Deux voiles de tête, un blanc et un noir. Un couteau et une fourchette. Trois assiettes. Deux cuillères, une petite et une grande. Un bol pour le thé. Un gobelet d'étain fine.

Les effets de chacune des élèves doivent être numérotés. La forme des robes et des voiles que les élèves doivent porter, sera conforme aux usages reçus dans la maison. Les parents, avant de les faire confectionner, voudront bien prendre les informations nécessaires auprès des maîtresses.

Toutes les élèves sont obligées de se conformer au culte public de la maison, mais aucune influence n'est exercée sur leurs principes religieux.

Tous ne pas venir aux succès des études, les élèves ne recevront de visites que le jour Il n'y aura que les pères, mères, frères, sœurs, oncles, tantes et ceux ou celles qui auraient une autorisation spéciale des parents qui seront admis.

Les vacances annuelles durent six semaines, les Elèves seront libres de passer ce temps dans leur famille ou dans l'établissement. Les lettres adressées aux élèves doivent être affranchies. Mademoiselle portera No. 109, Graig, ou des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Com.

La rentrée des élèves a eu lieu, mardi le 1er Sept.

Le Principal H. A. YERREAU, Pns. Montréal, 26 août

AVIS. M. JOS. BELIVEAU prend occasion de son changement de Domicile pour remercier ses nombreux Pratiques et le Public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu d'eux depuis cinq ans à l'Hotel Richelieu. Ayant loué cet Etablissement de nouveau, Rue St. Vincent, No. 35, M. Béliveau se propose de continuer sa surveillance personnelle et son attention particulière au confort de ses Pensionnaires et des Voyageurs qui voudront bien descendre à son nouvel Etablissement.

Une Diligence Quotidienne. Partira de l'Hotel Richelieu, Rue St. Vincent, tous les Matins, à SEPT heures, pour Glasgow. JOS. BELIVEAU, Propriétaire.

BOULE NORMALE JACQUES-CARTIER. La rentrée de l'Ecole Normale Jacques-Cartier aura lieu JEUDI, le 10 SEPTEMBRE prochain, à 8 heures du soir. MM. les Elèves voudront bien se rappeler: 1o, qu'ils doivent apporter leurs certificats et leur extrait de baptême; 2o, que le costume est obligatoire; 3o, que la pension se paie d'avance par quartier.

CONCOURS PROVINCIAL AGRICOLE. Industriel pour 1863. OUVERT AUX DEUX CANADAS. Aura lieu à la CITE DE MONTREAL. MARDI, MERCREDI, JEUDI et VENDREDI

Le 15, 16, 17 et 18 septembre. DANS LE PALAIS DE CRISTAL.

Rue St.-Catherine et sur le terrain dans le voisinage immédiat, situé entre les rues St.-Catherine et Sherbrooke.

Prix offerts, 10,000 M. 12,000. On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrées, dans le département agricole, ou secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No. 109, Graig, ou des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Com.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrées en s'adressant au secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande rue St.-Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi le 15 août prochain, au bureau du Secrétaire, No. 109 rue Graig à Montréal. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi le 22 août.

Dans le département industriel les entrées devront être faites le ou avant le 1er septembre au bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Quiconque concourra devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemins de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrents étrangers dans le département industriel auront autant d'espaces que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser au Soussigné, Secrétaire-conjoint de l'Exposition Agricole.

GEORGE LACROIX, Sec. de la Chambre d'Agriculture. A. MURRAY, Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

JEU DE BOULE. TENU PAR T. BELLEFLEUILLE, RUE RIDEAU.

T. BELLEFLEUILLE ouvre le Salon et le Jeu de Boule occupés et tenus ci-devant par M. Post. M. Bellefeuille invite ses amis et le public en général à venir le visiter. L'ordre le plus parfait régnera tout le temps.

CONTRAT DE LA MALLE. DES SOUSMISSIONS adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Québec, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 11 SEPTEMBRE, pour le transport des Mallets de Sa Majesté, six fois par semaine chaque route, pendant la clôture de la navigation entre OTTAWA et CARILLON.

CLARENCE et GRENVILLE. GREENVILLE et CARILLON. CARILLON et VAUDREUIL.